

COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d'Amiens – Canton de Amiens 2

Conseil Municipal du 27 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept septembre à 19h15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de convocation en date du 23 septembre 2016 , un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

Etaient présents, 6 conseillers sur 7

Mme CHOQUET Cécile, M. CRAMPON Laurent, M. POULAIN Mikaël, Mme PURSON Jacqueline, Mme REGNOUF DE VAINS Florence, M. ROHART Dominique

Formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : M. PROVANG Jean-Christophe

A été élu secrétaire de séance : M. ROHART Dominique

La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :

1 – AMENAGEMENT CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux devis de travaux ont été légèrement modifiés :

Fer et Tradition : 17 472,00 euros au lieu de 16 800,00 euros soit surcoût de : 672,00 euros

Bernard : 22 056,94 euros au lieu de 23 176,96 euros soit une baisse de : 1 120,02 euros

L'équilibre financier n'est pas remis en cause et on constate une baisse de 448,02 euros du coût global des travaux envisagés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte la modification des devis.

2 – AMENAGEMENT TERRAIN ENFANTS

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il n'existe pas sur notre commune un terrain dédié aux activités ludiques et sportives pour nos enfants.

Dans le cadre de la mise en place du PLUi, il propose que le terrain dans la bas de la rue de la Marette soit affectée à ce projet. Ce terrain se trouve à côté de la propriété de Mr José GODEFROY .

Le PLUi classant ce terrain comme inconstructible, Monsieur le Maire propose que la Mairie soit inscrite comme prioritaire en cas de vente.

Lorsque cette acquisition serait possible, il propose que soit mis à disposition des enfants différents équipements ludiques et sportifs

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte cette proposition et donne tous pouvoirs au maire pour inscrire cette décision dans le cadre du PLUi.

3 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE

Comme tous les ans, Mr le Maire propose que pour la fin de l'année, la maire offre aux enfants, ainés et employé communal des bons d'achat ou des colis.

Il propose :

Enfants : 20 euros en bon d'achat pour tout enfant de la commune de moins de 16 ans

Ainés : un cadeau d'une valeur de 35 euros pour les isolés et 50 euros pour les couples

Employé communal : un bon d'achat de 100 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte cette proposition.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'état général de l'église a tendance à se dégrader, surtout au niveau des joints du bâtiments.

Il propose de faire établir des devis de travaux afin de pouvoir budgeter l'entretien de ce bâtiment.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30